



GESTION D'UN PRÉJUDICE CORPOREL AUTOMOBILE

Appliquer la convention IRCA et la nomenclature Dintilhac

La loi Badinter oblige les assureurs à faire une offre d'indemnisation aux victimes d'accidents de la circulation. La convention IRCA (Indemnisation et Recours Corporel Automobile) détermine ainsi l'assureur qui doit prendre l'initiative de l'offre et règlemente les recours potentiels. Il est donc désormais indispensable de maîtriser les qualifications de poste de préjudices et leur évaluation pour réussir une indemnisation.

FORMATIONS COURTES

INITIATION

Ref. : 8992280

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1620
€ HT

Repas inclus

OBJECTIFS

Maîtriser l'environnement juridique d'une indemnisation corporelle automobile
Maîtriser la méthodologie de règlement des dossiers corporels
Analyser les implications

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Chargés d'indemnisation automobiles corporels
Gestionnaires de contrats automobiles
Juristes, intermédiaires d'assurance

COMPÉTENCES ACQUISES

Négocier efficacement une offre d'indemnisation à l'amiable ou judiciaire dans le cadre d'un préjudice corporel automobile.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Gestion d'un préjudice corporel automobile
Analyser les principes généraux de la convention IRCA
Intégrer les dispositions générales

- Chapitre 1 : le mandat
- Chapitre 2 : les recours en contribution
- Chapitre 3 : règlement des litiges

Maîtriser le barème des responsabilités
Étude de cas : analyse du champ d'application de la convention IRCA
S'approprier le contenu du rapport Dintilhac
Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime

- Les pièces indispensables à l'indemnisation

Maîtriser la nomenclature des préjudices corporels depuis Dintilhac

- Les préjudices économiques ou patrimoniaux
- Les préjudices définitifs après consolidation
- Les préjudices personnels ou extrapatrimoniaux : temporaires, avant et après consolidation
- Les préjudices liés à des pathologies évolutives

Exercice d'application : pratique des barèmes d'indemnisation de victimes, analyse d'un rapport médical et expertise amiable et contradictoire
Faire face à une lettre de contestation d'une victime

- Ajuster son offre d'indemnisation
- Réaliser une contre-proposition
- Adapter son discours au client afin de prendre en compte la dimension humaine





- Prendre en compte de l'entourage proche de la victime
- Exercice d'application : détermination des délais pour présenter une offre d'indemnisation et de l'incidence sur le montant de l'indemnité en cas de non respect des délais
- Mémoriser les postes de préjudices Dintilhac**
- Positionner les postes de préjudices au sein des deux groupes économiques ou personnels

INTERVENANTS

Paul Vincent QUILICHINI
Associé gérant
Paul Vincent QUILICHINI

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance
10 et 11 oct. 2022

